



BOURSE  
LAURENT TROUDE

DE LA NOUVELLE PHOTOGRAPHIE DE PRESSE

la saif

Société des Auteurs des arts  
visuels et de l'Image Fixe



la culture avec  
la copie privée



## RÈGLEMENT DE LA BOURSE LAURENT TROUDE DE LA NOUVELLE PHOTOGRAPHIE DE PRESSE

### Article 1 PRÉAMBULE

L'Association Laurent Troude a été créée le 30 octobre 2018 par des proches. Cette association a pour but de promouvoir la mémoire, le travail et les archives du photographe Laurent Troude disparu le 25 février à 50 ans, et pour coordonner des actions de promotion de la photographie avec les acteurs culturels, artistiques et diffuseurs des pays de l'Union européenne en respectant l'exigence qui était la sienne.

**L'Association Laurent Troude, la Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe (SAIF), Libération, Divergence Images et ImageSingulières** se sont associés pour lancer la **Bourse Laurent Troude de la nouvelle photographie de presse**. A ces partenaires du début se sont adjoints **l'Union des photographes professionnels (UPP)** qui a accueilli en novembre 2023 une exposition des cinq premiers lauréats, une exposition du 6<sup>e</sup> lauréat en septembre 2025, une exposition de la 7e lauréate en février 2026. Et également **L'association Cdanslaboite**, qui les expose au **Mois de la Photo de Bordeaux** et accueillera la cérémonie de récompense du lauréat, en avril 2026 pour cette 8<sup>e</sup> édition.

### Article 2 - OBJET

La Bourse Laurent Troude vise à conforter l'inscription du travail du photographe dans le champ professionnel et à rendre possible un travail de création. Elle s'adresse à des photographes de moins de 30 ans, français, quel que soit leur lieu de résidence, et étrangers résidant en France. Le projet présenté doit être un sujet de « proximité », situé sur le territoire français, et d'un format propre au journalisme. L'attribution de la bourse permettra au lauréat de réaliser son sujet. Son montant est de 8000 euros abondé par la SAIF et Libération, avec un droit d'entrée et un abonnement gratuit d'un an à Divergence Images, l'exposition ou la projection du projet au printemps 2027, et une diffusion dans Libération ou sur [liberation.fr](http://liberation.fr).

### Article 3 – APPEL À CANDIDATURES

Le dépôt des dossiers de candidature est ouvert du 20 janvier au 20 mars 2026 à minuit. Aucun dossier envoyé au-delà de la date de clôture ne sera pris en compte. Les candidatures sont gratuites. Un seul projet par candidat sera accepté. Les dossiers de candidature pourront être téléchargés à l'adresse suivante: sur le site de la Bourse [bourselaurenttroude.com](http://bourselaurenttroude.com) de l'Association Laurent Troude, sur [www.saif.fr](http://www.saif.fr).

Le dossier de candidature avec lien de téléchargement wetransfer doit être envoyé exclusivement aux deux adresses suivantes :

- [bourselaurenttroude@gmail.com](mailto:bourselaurenttroude@gmail.com)
- [prix-bourses@saif.fr](mailto:prix-bourses@saif.fr)

en précisant «Bourse Laurent Troude».

## **Article 4 – CONDITIONS**

Le candidat s'engage à ne présenter son projet débuté à aucun autre prix, concours ou bourse, et cela jusqu'à la désignation du lauréat. Le jury se réunira à Paris, fin mars 2026, pour désigner le lauréat qui sera annoncé et remis lors d'une soirée dans le cadre du Mois de la Photo à Bordeaux organisée par Cdanslaboite.

Le lauréat se verra attribuer le montant de la bourse de 8000 euros lors de l'annonce de sa récompense. La présence du lauréat à Bordeaux pour la recevoir est obligatoire. Dans le cas d'obtention de la bourse, le candidat s'engage à :

1.- Achever son projet au plus tard le 1er mars 2027, pour permettre une présentation de son travail sous forme de projection ou d'exposition à l'occasion du Mois de la photo à Bordeaux.

2.- Ne présenter son sujet à aucun autre prix, concours ou bourse avant sa présentation à Bordeaux en avril 2027. Les images ne doivent pas être réalisées avec l'aide de l'intelligence artificielle générative.

3.- Ne pas publier les photographies extraites du travail qu'il aura pu réaliser grâce à la Bourse avant sa présentation à Bordeaux en avril 2027.

4.- Faire figurer dans les publications et dans toutes les communications concernant le reportage, la mention : « Lauréat de la bourse Laurent Troude 2026 ».

5.- Autoriser l'Association Laurent Troude, la SAIF, Libération, Divergence Images, Cdanslaboite et l'UPP à reproduire deux ou trois de ses photographies choisies d'un commun accord avec l'auteur, ainsi qu'un portrait du candidat, sur tout support de communication, réalisées dans le cadre de la stricte promotion de la « Bourse Laurent Troude 2026 », pendant la durée de dix ans à compter de l'annonce du lauréat.

6.- A l'issue du sujet réalisé par le lauréat, une projection ou une exposition sera organisée à l'occasion du Mois de la photo à Bordeaux en 2027. Les parties se rapprocheront pour en déterminer les modalités. Le lauréat pourra, s'il le souhaite, offrir deux tirages à l'Association Laurent Troude dans le cadre de la promotion du prix ou d'une éventuelle exposition future des différents lauréats, sans aucune utilisation commerciale.

## **Article 5 – JURY**

Le jury, constitué d'un membre de la SAIF, d'un membre de Libération, d'un membre de Cdanslaboite et de professionnels de la photo, attribuera le prix en fonction des photographies envoyées et de la pertinence du projet. Le jury est souverain dans sa décision qui sera rendue à la majorité à l'issue des délibérations. Sa décision est sans appel. Le jury peut décider de ne pas attribuer de bourse s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées ne justifient pas l'attribution de celui-ci.

## **Article 6 – MODALITES DE CANDIDATURE**

Le candidat doit envoyer un dossier de candidature par wetransfer nommé de la manière suivante : NOM\_PRENOM, composé de :

1 – Un curriculum vitae détaillant son parcours et ses travaux accomplis.

2 – Le formulaire de candidature signé.

3 – Une copie de sa pièce d'identité.

4 – Le projet :

- Un texte de présentation du projet d'une page maximum.
- Entre 5 et 10 images, en noir et blanc ou en couleur
- Format .JPG exclusivement (formats TIFF et EPS exclus), 3000 pixels dans la plus grande largeur.

Nous nous réservons le droit de demander les fichiers en haute définition d'origine aux dossiers présélectionnés.

- Champs IPTC renseignés (légendes et copyright)
- Les images doivent être nommées et numérotées dans l'ordre souhaité de projection au jury, de la manière suivante NOM\_PRENOM-NUMERO de 001 à 010. Elles doivent être accompagnées d'un document word avec les légendes.

Toute candidature incomplète, erronée ou ne respectant pas le présent règlement sera considérée comme irrecevable et sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Association Laurent Troude puisse être engagée.

Le candidat garantit que les œuvres proposées à la bourse sont originales, inédites et qu'il est seul détenteur de l'ensemble des droits d'exploitation attachés à ces œuvres. Le candidat doit avoir réglé les autorisations éventuellement requises des personnes physiques dont l'image est utilisée.

#### **Article 7 – RÈGLEMENT**

Le fait de participer à la Bourse Laurent Troude implique l'acceptation de son règlement.

#### **Article 8 – RESPONSABILITE**

L'Association Laurent Troude se réserve expressément le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution du prix au titre du présent règlement.

#### **Article 9 – DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Ce règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande à l'Association Laurent Troude. Seul le droit français est applicable au présent règlement. Seule la version du règlement établie en langue française fait foi en cas de litige.